

Communiqué

Les gardiens canadiens de l'accès à l'information et de la vie privée exhortent les gouvernements à moderniser la législation pour mieux protéger les Canadiens

GATINEAU (Québec), le 6 novembre 2019 – Les commissaires et les ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée de partout au Canada exhortent leurs gouvernements à moderniser les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Dans une [résolution conjointe](#), les gardiens de l'accès à l'information et de la vie privée au Canada soulignent que l'avancée rapide des technologies présente de nombreux bienfaits, mais qu'elle a aussi une incidence sur les principes démocratiques fondamentaux et les droits de la personne, notamment l'accès à l'information et le droit à la vie privée. Ils signalent, en outre, que les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par l'utilisation et l'exploitation de leurs renseignements personnels par le gouvernement et les entreprises privées.

« La plupart des lois canadiennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée n'ont pas été fondamentalement modifiées depuis leur adoption, certaines il y a plus de 35 ans », indique la résolution. « Elles sont malheureusement en retard sur les lois de nombreux autres pays en ce qui concerne le niveau de protection de la vie privée attribué aux citoyens. »

Certaines provinces et territoires ont adopté des améliorations à leur législation respective, mais des travaux sont encore nécessaires pour moderniser la législation dans l'ensemble du pays afin de mieux protéger les Canadiens.

La résolution souligne que l'accès à l'information et le respect de la vie privée sont des droits fondamentaux qui servent d'assises à l'autodétermination des individus, à la démocratie et au bon gouvernement. Elle réclame ce qui suit :

- qu'un encadrement législatif soit établi pour assurer le développement et l'utilisation responsables de technologies d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique;
- que toutes les organisations des secteurs public et privé participant au traitement des renseignements personnels soient assujetties aux lois sur la protection des renseignements personnels;
- que des pouvoirs de contrôle soient accordés, comme des pouvoirs de rendre des ordonnances et d'imposer des pénalités, des amendes ou des sanctions;
- que le droit d'accès devrait s'appliquer à tous les renseignements détenus par les organismes publics, quelle qu'en soit la forme.

Les commissaires et les ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée au Canada ont réaffirmé leur engagement à collaborer, à formuler des recommandations au gouvernement et à continuer d'analyser comment les lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels se répercutent sur tous les Canadiens et de rendre cette information publique.

- 30 -

Renseignements

Valerie Lawton
Gestionnaire, Communications stratégiques
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Téléphone : 819-994-5663
Courriel : valerie.lawton@priv.gc.ca

Natalie Bartlett
Gestionnaire par intérim, Communications et services linguistiques
Commissariat à l'information du Canada
Téléphone : 819-994-1068
Courriel : natalie.bartlett@oic-ci.gc.ca

[Commissaires et ombudsmans à l'information et à la protection de la vie privée des provinces et des territoires](#)